

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 10
- Voter : 10

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. DUPRAT Henri, M SALOMON Xavier, Mme VILLEROY Marine, M RICHARD Olivier, M. BOISSEAU Frédéric, Mme BAUBRY Françoise, M FAYARD Jean-Claude, Mme BARBEAU Marlyse, M. BOSDEVEIX David.

Etaient absentes et excusées : Mme VILLEMONT Ana Christina et Mme MANGEANT Rachel

Était absente et non excusée : Mme FERRAND Gaelle

Secrétaire de Séance : M RICHARD Olivier

Date de convocation : 01 avril 2025

Ordre du Jour : approbation locations des salles municipales, approbation des devis et factures, vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, subventions 2025, mise en place d'un contrat d'entretien et de maintenance des véhicules de la commune, convention de téléconsultation avec la pharmacie du Centre, vote du budget primitif 2025 de la commune, vote du budget primitif 2025 de la maison médicale, vote du budget primitif 2025 de la boulangerie, questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h02. Madame le Maire demande si quelqu'un à des remarques sur le procès-verbal du 18 mars 2025. Aucune remarque. Elle demande au conseil de traiter les points à l'ordre du jour dans un ordre différent. Le conseil valide à l'unanimité.

19h08 : arrivée de M BOISSEAU

1) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses	972 999.81
Recettes :	972 999.81

Fonctionnement

Dépenses :	1 443 524.55
Recettes :	1 443 524.55

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	972 999.81	(dont 148 264.06 de RAR)
Recettes :	972 999.81	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	1 443 524.55	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 443 524.55	(dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 9 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (M BOSDEVEIX) et 0 abstention, décide de :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus concernant le budget 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section pour le budget 2025.

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses	59 056.97
Recettes :	59 056.97

Fonctionnement

Dépenses :	38 005.00
Recettes :	38 005.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	59 056.97	(dont 1 632,36 de RAR)
Recettes :	59 056.97	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	38 005.00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	38 005.00	(dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus concernant le budget 2025.
- **AUTORISER** Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section pour le budget 2025.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA BOULANGERIE

Le Conseil Municipal

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses	52 282.99
Recettes :	52 282.99

Fonctionnement

Dépenses :	37 378.44
Recettes :	37 378.44

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	52 282.99	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	52 282.99	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	37 378.44	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	37 378.44	(dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus concernant le budget 2025
- **AUTORISER** Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section pour le budget 2025.

4) APPROBATION LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

Mme le Maire fait part de la demande de Mme GLOUSIEAU afin que l'association « Nos compagnons épileptiques » domiciliée à Muron, obtiennent deux gratuités comme les associations communales. M RICHARD dit que les associations doivent être d'intérêt communal.

Mme le Maire fait part d'un changement de date pour le loto de la pétanque marandaise prévu du 04 au 07 juillet 2025 (délibération n°14/2025 du 18 mars 2025), ils souhaitent louer la salle polyvalente du 03 au 06 octobre 2025.

Mme le Maire précise que pour la demande de l'école le 24 juin, la gym aura lieu exceptionnellement dans la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal

Vu les demandes ci-dessous :

Dates	Tiers	Motif	Montant location
Du 12 au 14 septembre 2025	Mme GILLARD Gaëlle	Anniversaire (petite salle)	60€
Du 16 au 19 mai 2025	Muron les p'tites oreilles (APE)	Marche gourmande (petite salle)	60€
Du 30 mai au 01 juin 2026	Mme GÉRAUD Cynthia	Mariage (grande salle + cuisine + vaisselle)	585€
Du 05 au 08 décembre 2025	Nos compagnons épileptiques	Loto (grande salle + cuisine + chauffage)	410 € ou gratuité
Le 24 juin 2025	Ecole	Spectacle (salle des fêtes)	Gratuité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 0 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » (M BOISSEAU, M DUPRAT, M FAYARD, M SALOMON, Mme LEROUGE et Mme BARBEAU) et 4 abstentions, décide de :

- **NE PAS RECONNAITRE** l'association « Nos compagnons épileptiques » comme association d'intérêt communal

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **MODIFIER** la date du loto de l'association « la Pétanque Marandaise »

- **APPROUVER** la mise à disposition de la salle polyvalente pour les demandes ci-dessous :

Dates	Tiers	Motif	Montant location
Du 12 au 14 septembre 2025	Mme GILLARD	Anniversaire (petite salle)	60€
Du 16 au 19 mai 2025	Muron les p'tites oreilles (APE)	Marche gourmande (petite salle)	60€
Du 30 mai au 01 juin 2026	Mme GÉRAUD Cynthia	Mariage (grande salle + cuisine + vaisselle)	585€
Du 05 au 08 décembre 2025	Nos compagnons épileptiques	Loto (grande salle + cuisine + chauffage)	410 €
Le 24 juin 2025	Ecole	Spectacle (salle des fêtes)	Gratuité

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

5) APPROBATION DEVIS ET FACTURES

Le Conseil Municipal

1. Mme Le Maire présente un devis de Yesss électrique pour l'achat de décos de Noël pour l'allée de l'église d'un montant de 462.52 € TTC et un 867.43€ TTC pour la place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Yesss électrique pour le montant de 867.43€ TTC (+ou-10%).
 - **NE PAS VALIDER** le devis de Yesss électrique de 462.52€ TTC.
 - **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
2. Mme Le Maire présente une offre des transports Joseph BRULON pour le transport des piquets pour le piquetage, soit 800€ HT par plateau avec un déchargement par nos soins, soit 900 € HT avec une grue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** l'offre des transports BRULON d'un montant de 900 € HT avec une grue (+ou-10%).
 - **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
3. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à l'école maternelle et au centre de loisirs. Un d'Accord Incendie d'un montant de 522.14 € TTC et un d'Emis d'un montant de 613.78€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 522.14 € TTC (+ou-10%).
 - **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
4. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à l'école primaire. Un d'Accord Incendie d'un montant de 901.64 € TTC et un d'Emis d'un montant de 1035.88€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 901.64 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

5. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à la cantine. Un d'Accord Incendie d'un montant de 591.62 € TTC et un d'Emis d'un montant de 804.07€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 591.62 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

6. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à la salle de réunions. Un d'Accord Incendie d'un montant de 387.31 € TTC et un d'Emis d'un montant de 411.77€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 387.31 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

7. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à l'atelier. Un d'Accord Incendie d'un montant de 94.44 € TTC et un d'Emis d'un montant de 113.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 94.44 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

8. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à l'église. Un d'Accord Incendie d'un montant de 94.44 € TTC et un d'Emis d'un montant de 113.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 94.44 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

9. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à la mairie. Un d'Accord Incendie d'un montant de 1055.16 € TTC et un d'Emis d'un montant de 881.46€ TTC. Mme le maire dit qu'elle va leur demander un geste commercial pour ma mairie et la maison médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 1055.16 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

10. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux à la maison médicale. Un d'Accord Incendie d'un montant de 912.71 € TTC et un d'Emis d'un montant de 676.45€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis d'Accord Incendie d'un montant de 912.71 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

11. Mme Le Maire présente deux devis pour l'animation du bal du 14 juillet. Un de Djsilk17 d'un montant de 1100 € TTC et un de Lucky animation d'un montant de 550€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Lucky animation d'un montant de 550 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

12. Mme Le Maire présente trois devis pour les travaux à la boulangerie. Un de la SARL Gros d'un montant de 18 495.51 € TTC mais ce dernier n'a pas pris en compte le démontage du petit local, un de la SARL Nouveau Gendry d'un montant de 16 271.20€ TTC et un de JPA Olivier d'un montant de 17 503.80€ TTC, en plus du démontage du petit local, il a chiffré le démontage des sanitaires sur la place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de JPA Olivier d'un montant de 17 503.80 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

13. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux de voirie entre le centre équestre et l'Ile d'Albe. Un de Longuéepee d'un montant de 27 165.60€ TTC et un du Syndicat de voirie d'un montant de 31 680€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Longuéepee d'un montant de 27 165.60 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

14. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux de voirie rue Ste Galerie. Un de Longuéepee d'un montant de 8 358€ TTC et un du Syndicat de voirie d'un montant de 2 040€ TTC qui n'a pas chiffré les caniveaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Longuéepee d'un montant de 8 358 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

15. Mme Le Maire présente un devis de Longuéepee pour les travaux de voirie devant le 64 rue de la Libération d'un montant de 5 940.96€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Longuéepee d'un montant de 5 940.96 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

16. Mme Le Maire présente deux devis pour les travaux de voirie rue du Bois tableau. Un de Longuéepee d'un montant de 12 508.80€ TTC et un du Syndicat de voirie d'un montant de 54 432€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Longuéepee d'un montant de 12 508.80 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

17. Mme Le Maire présente un devis de Longuéepee pour les travaux de le voirie n°5 d'un montant de 28 879.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis de Longuéepee d'un montant de 28 879.20 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

18. Mme Le Maire présente deux devis pour les panneaux de signalisation. Un de SDV17 d'un montant de 1022.26 € TTC et un de Signalisation 17 d'un montant de 2 047.20€ TTC. Mme VILLEROY demande de mettre un sens interdit ou une interdiction de tourner à droite sous le pont direction Rochefort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le devis du SDV17 d'un montant de 1 022.26 € TTC (+ou-10%).
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

19. Mme Le Maire présente au conseil les factures suivantes :

- De 1 235.54€ et de 1 134.32€ TTC de Total Energie pour le fioul pour le tracteur et à la Poste
- De 135.42 € TTC d'Esprit Motoculture pour l'achat de diverses fournitures.
- De 777.60€ TTC de l'ASA des 2 Marais pour confortement des abords du Pont de Mayence
- De 111.40€ TTC de Transgourmet pour l'achat de fournitures d'entretien.
- De 249.49€ et 223.20€ TTC de Fiducial pour l'achat de fournitures d'entretien
- De 458.40€ TTC pour le contrat annuel du logiciel du cimetière de GESCIME
- De 174.28€ de Gamm Vert pour l'achat de plantes
- De 367.68€ de l'AMF 17 pour la cotisation 2025
- De 1815.81€ TTC du SDEER pour le remplacement du candélabre double route de Genouillé. Une délibération avait été prise le 1^{er} octobre 2024 pour un montant de 2558.41€
- De 293.28€ TTC d'Eco batteries pour les batteries de l'autolaveuse. Une délibération avait été prise le 11 février dernier chez Batterie direct pour un montant de 459.92€
- De 233.20€ TTC de Locatoumat pour la location d'une nacelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** les factures de Total Energie de 1 235.54€ et de 1 134.32€ TTC
- **VALIDER** la facture d'Esprit motoculture de 135.42€ TTC
- **VALIDER** la facture d'ASA des 2 Marais de 777.60€ TTC
- **VALIDER** la facture de Transgourmet de 111.40€ TTC
- **VALIDER** les factures de Fiducial de 249.49€ et de 223.20€ TTC
- **VALIDER** la facture de Gescime de 458.40€ TTC
- **VALIDER** la facture de Gamm Vert de 174.28€ TTC
- **VALIDER** la facture d'AMF17 de 367.68€ TTC
- **VALIDER** la facture du SDEER de 1 815.81€ TTC
- **VALIDER** la facture d'Eco batteries de 293.28€ TTC
- **VALIDER** la facture de Locatoumat de 233.20€ TTC
- **MANDATER** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

6) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025

Mme le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu le budget principal 2025, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal : de 642 349

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le montant des taxes dès aujourd'hui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de,

- **MAINTENIR** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	41.06%
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	69.16%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15.12%

- **AUTORISER** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7) SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal

Madame le Maire demande de déterminer le montant des subventions qui seront versées à chaque association Muronnaises et qui seront inscrites à l'exercice du budget 2025.

Madame le Maire propose de verser la somme de 200 € ainsi que d'accorder deux gratuités de salle à l'A.P. E « Muron les petites oreilles », le Club Harmonie, le Comité des Fêtes, l'E.S.M.G (foot) et à VVF 17 et 400€ pour le Foyer Rural dont 200€ pour la section du tennis de table et deux gratuités de salle aussi.

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à la bibliothèque de Muron pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✓ **VERSER** la somme de 200€ ainsi que d'accorder deux gratuités de salle au Club harmonie, au Comité des Fêtes, à l'A.P. E et 400€ au Foyer rural dont 200€ pour la section du tennis de table avec deux gratuités de salle aussi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix « POUR » 1 voix « CONTRE » (Mme BAUBRY) et 1 abstention (M SALOMON), décide de :

- ✓ **VERSER** une subvention à l'E.S.M.G (foot) de 200€ et de leur accorder deux gratuités de salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 1 abstention (M BOSDEVÉIX), décide de :

- ✓ **VERSER** une subvention à VVF17 de 200€ et de leur accorder deux gratuités de salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser la subvention telle que figurant ci-dessous :

Bibliothèque	1 600.00 €
--------------	------------

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à différentes associations et organismes publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide ne pas verser la subvention proposée ci-dessous :

Pompiers St Pierre La Noue	500 €
----------------------------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

AFSEP Sclérose en plaques	100.00 €
---------------------------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

LES CLOWNS STETHOSCOPES	100.00 €
-------------------------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

CAP CENTRE SOCIAL	500.00 €
-------------------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (Mme BAUBRY ne prend pas part au vote) décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

ADMR	200.00 €
------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

France Alzheimer 17	100€
---------------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

MFR Cravans	50€
-------------	-----

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser la subvention proposée ci-dessous :

Resto du cœur Charente-Maritime	100€
---------------------------------	------

8) MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES VEHICULES DE LA COMMUNE

Le conseil décide de reporter à nouveau cette délibération.

9) CONVENTION DE TELECONSULTATION AVEC LA PHARMACIE DU CENTRE

Le Conseil Municipal

Mme le Maire rappelle que la commune a perdu un médecin suite au départ du Dr Halbert. Un cabinet de recrutement a été sollicité pour la recherche d'un nouveau médecin, mais nous n'avons pas d'offres à ce jour.

Elle explique que la téléconsultation en pharmacie est une réponse innovante aux défis de l'accès aux soins, offrant une solution alternative en cas de difficulté à obtenir une consultation avec un médecin généraliste au cabinet.

Un espace privé et équipé à la « pharmacie du Centre » sera mis en place. Un médecin réalise la consultation par écran interposé, avec la possibilité d'utiliser des dispositifs médicaux connectés pour un diagnostic précis. Le médecin peut émettre une ordonnance que le patient pourra immédiatement utiliser auprès de la pharmacie.

Les avantages de la téléconsultation assistée en pharmacie sont :

- L'accessibilité améliorée
- L'efficacité et le gain de temps surtout pour des besoins ponctuels et urgents
- La continuité des soins réalisé par le pharmacien jouant un rôle de suivi et de conseiller

Mme le maire propose d'adopter une convention pour la mise en place de la téléconsultation avec la « pharmacie du centre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** la convention pour la mise en place de la téléconsultation avec la « Pharmacie du centre ».
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Questions diverses :

- **Associations :** le Foyer rural organise des marches avec les enfants de l'école une fois par mois et demande s'ils peuvent déjeuner à la cantine. Le conseil à l'unanimité valide leur demande et leur accorde la gratuité pour 5-6 personnes maximum.
- **Voirie :** Mme le Maire fait part des nombreux dépôts sauvages dans la commune et demande au conseil leur accord pour installer des caméras de chasse dont le coût est de moins de 100€ aux containers à verre et au lac. Le conseil donne son accord à l'unanimité. Elle précise que c'est récurrent et que M DUPRAT a déposé une plainte récemment. Elle se renseigne pour la réglementation actuelle pour les caméras et installera des panneaux indiquant que ces sites sont sous surveillance.
- **Animations :** Mme le Maire fait part d'une demande pour installer un chapiteau de 8 mètres par 6 au champ de foire du 09 au 15 juin 2025 pour 4 représentations de Guignol. 5 conseillers s'abstiennent (Mme VILLEROY, Mme BAUBRY, M DUPRAT, M FAYARD et Mme BARBEAU), les autres valident cette demande.
- **Investissements :** M FAYARD souhaite faire un point sur les travaux du Café, du local technique et des Ombrières. Mme le Maire lui répond que les travaux du café vont bientôt commencer, qu'elle est dans l'attente du 3^{ème} devis pour le local technique et qu'elle a relancé vendredi pour le projet des Ombrières.

- Clôture de la séance à 21h45

Délibération		Nomenclature	
N°	Objet	N°	Thème
29/2025	Vote du budget primitif 2025 de la commune	7-1	Finances locales Décisions budgétaires
30/2025	Vote du budget primitif 2025 de la maison médicale	7-1	Finances locales Décisions budgétaires
31/2025	Vote du budget primitif 2025 de la boulangerie	7-1	Finances locales Décisions budgétaires
32/2025	Approbation locations des salles municipales	3-3	Domaine et patrimoine Locations
33/2025	Approbation des devis et factures	7-10	Finances locales Divers
34/2025	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025	7-2	Finances locales Fiscalité
35/2025	Subventions 2025	7-5	Finances locales Subventions
36/2025	Convention de téléconsultation avec la pharmacie du Centre	7-10	Finances locales Divers

Nom	Signature	Nom	Signature
Angélique LEROUGE		Olivier RICHARD	